



## Abandon de domicile et imposition sur le revenu

Par **catcat**, le **08/04/2009** à **19:48**

Bonjour, j'ai quitté le domicile conjugal il y a un peu plus d'un an, j'ai tenté de me "sauver" dans les deux sens du terme; ayant contacté un avocat immédiatement après, celui-ci m'a indiqué que pour 2008 on ferait deux déclarations de revenus, une commune et une séparée à la date de mon départ; en 2008 j'ai dû régler la totalité des impôts de mon mari, lui ne pouvant assumer en raison de dettes multiples et d'un absentéisme record au travail (profession libérale). En l'état présent j'entends 2 sons de cloche, l'un venant de mon avocat et de juristes qui m'affirment que comme l'ONC n'a pas encore eu lieu, je serai poursuivie s'il ne paie pas ses impôts sur les revenus 2008, l'autre venant des impôts qui eux m'affirment que dans la mesure où les déclarations sont faites séparément ils ne peuvent que poursuivre mon mari. J'ajoute que nous sommes mariés sous le régime de séparation de biens; qu'en est-il exactement? merci pour vos réponses je suis un peu perdue...